

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS272

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« disposant »

les mots :

« qui dispose ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.